

41 / 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**



Nombre de membres

Afférents au C.M. : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la
délibération : 16

Séance du 2 mai 2023

L'an deux mil vingt trois
et le deux mai

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, PANZA, BENVENUTI, POLI et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, VOLELLI

POUR : 16
CONTRE : 0
NP : 3

Procuration : Mr MORELLI à Mme SEBASTIANI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr HLUSICKA à Mme GUARDINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr OLMETA.

Absents : Mr FEYDEL, Mme ROVERE, Mme PONZVERA

Mme GUARDINI Virginie a été nommé(e) secrétaire de séance

Objet de la délibération :

Augmentation du prix de la tarification de l'assainissement

Le Maire expose au Conseil que des travaux importants d'investissement sont entrepris pour la rénovation du réseau d'assainissement dont la rénovation de la station de traitement des eaux usées, il serait ainsi souhaitable d'augmenter le tarif de l'assainissement à 1 euro à compter du 1^{er} juillet 2023 afin d'être éligible aux financements de l'Agence de l'eau et de la Collectivité de Corse.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs comme suit :

- Augmentation du m³ d'assainissement de **0,30 centimes**,

Après augmentation :

- Le prix du m³ d'assainissement est fixé à **1 Euro**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**SOUS PREFECTURE
DE CALVI**

3 MAI 2023

COURRIER ARRIVEE

Le Maire,

Claudy OLMETA